



## **UNION DES PARENTS DES ÉCOLES D'IMMERSION EN NÉERLANDAIS**

### **Ce que nous défendons**

#### **L'avenir que nous voulons pour l'enseignement en immersion en néerlandais en Communauté française**

#### **A. QUI SOMMES-NOUS ?**

L'Union des Parents des écoles d'Immersion en Néerlandais (en abrégé "U.P.I.N.") rassemble des associations de parents et des parents d'écoles dont tout ou partie de l'enseignement est dispensé en immersion en néerlandais. Elle réunit des parents tant de l'enseignement officiel que de l'enseignement libre, tous degrés d'enseignement confondus (fondamental, primaire et secondaire), sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

Cette union est née de la volonté de parents d'enfants scolarisés en immersion en néerlandais d'assurer la pérennité du projet immersif et de faire reconnaître par les pouvoirs politiques les spécificités pédagogiques et organisationnelles de ce type d'enseignement.

#### **B. QUELLES SONT NOS VALEURS?**

Nous pensons que l'enseignement en immersion linguistique est porteur de valeurs essentielles, non seulement dans le contexte particulier de Bruxelles, ville bilingue voire plurilingue et multiculturelle en tant que capitale de l'Union européenne, mais aussi et surtout dans la Belgique et le monde de demain.

Nous sommes convaincus qu'apprendre en immersion linguistique une seconde langue, c'est s'ouvrir à une autre culture, découvrir de nouvelles traditions, faire disparaître des préjugés et développer des relations interculturelles plus riches. C'est, en d'autres termes, élargir et enrichir sa vision du monde.

Ce type d'enseignement nous apparaît d'autant plus comme une évidence dans un - petit - pays comme le nôtre, où se côtoient trois langues nationales, car il permet de transcender les vieux clichés et les *a priori* linguistiques. Il est bien connu que l'apprentissage du néerlandais

souffre d'un désintérêt et d'une connotation négative dans le chef des jeunes francophones. Une étude réalisée en 2008 dans plusieurs écoles de la Région bruxelloise a cependant permis de démontrer que des élèves francophones qui venaient régulièrement en contact avec la langue et la culture néerlandophones avaient des attitudes plus positives vis-à-vis de celles-ci. En outre, leur motivation d'apprendre une langue étrangère était plus élevée.

Nous croyons que l'enseignement en immersion linguistique permet non seulement aux élèves de développer un intérêt particulier pour les langues et augmente leur motivation pour le plurilinguisme, mais leur permet aussi de développer des aptitudes plus larges : capacité d'adaptation, flexibilité mentale, créativité, autonomie, curiosité intellectuelle, capacité à décoder des messages implicites ou à gérer des situations complexes. Nous constatons que ces avantages cognitifs exercent une influence positive sur les apprentissages scolaires mais aussi sur la manière des enfants multilingues "d'être au monde". Leur maîtrise progressive d'une nouvelle langue contribue au développement de leur respect de soi, lequel exerce lui-même une influence sur leur comportement social : ces enfants se montrent souvent plus ouverts et plus tolérants.

À l'heure où la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères est clairement un atout dans le monde du travail, nous sommes persuadés que l'apprentissage des langues de manière immersive influence les perspectives futures de nos enfants sur le marché de l'emploi, et ce en particulier dans un contexte européen de plus en plus intégré mais aussi dans le contexte belgo-belge, où la connaissance d'une des trois langues nationales demeure un atout.

Nous sommes aussi persuadés que l'immersion n'est pas une pratique élitiste mais parle au contraire d'une dimension sociale, permettant aux enfants issus de milieux socialement moins favorisés d'accéder aux bienfaits et aux opportunités du bilinguisme alors qu'à défaut, seuls les plus nantis pourraient bénéficier de séjours linguistiques et autres activités et stages coûteux en dehors du cadre scolaire. Loin de l'image, dommageable, d'un enseignement "de niche" réservé aux enfants de milieux favorisés sur le plan socio-économique, l'immersion est donc un vecteur d'égalité et de démocratie scolaire.

Nous sommes convaincus de son intérêt et de son importance pour l'avenir de tous les enfants qui suivent leurs apprentissages en immersion linguistique.

### **C. CADRE DE L'ENSEIGNEMENT EN IMMERSION EN NÉERLANDAIS**

L'enseignement en immersion linguistique en néerlandais en Communauté française compte, d'après des chiffres récents (Septentrion, 2021), 186 établissements secondaires et 139 écoles primaires. Cela représente 3,5 % des élèves de l'enseignement primaire et secondaire sur le territoire francophone. L'engouement pour ce type d'enseignement ne se dément donc pas, depuis sa création il y a plus de trente ans dans le bassin liégeois et le Hainaut, comme en témoignent les chiffres sans cesse croissants des établissements proposant, au niveau du fondamental, du primaire ou du secondaire, une filière immersive en néerlandais.

D'un point de vue législatif, les premières bases de l'immersion ont été posées en 1997, dans un décret qui sera ensuite modifié en 2007. Le Décret relatif à l'enseignement en immersion linguistique du 11 mai 2007 dispose que l'enseignement en immersion consiste en *“une procédure pédagogique visant à assurer la maîtrise des compétences attendues en assurant une partie des cours et des activités pédagogiques de la grille horaire dans une langue moderne autre que le français en vue de l'acquisition progressive de cette autre langue”*. L'immersion peut se faire en néerlandais, anglais ou allemand, mais uniquement en néerlandais à Bruxelles.

C'est l'établissement qui choisit quelle est la partie de la grille horaire consacrée aux cours immersifs (qui peut varier dans les limites fixées par le décret) et quelles sont les matières enseignées en langue étrangère. Il existe donc des différences parmi les écoles dans le choix et la proportion des matières enseignées en langue étrangère.

En effet, si l'immersion est toujours partielle, la filière peut en revanche être soit précoce soit tardive, selon qu'elle est entamée en 3<sup>e</sup> maternelle, 3<sup>e</sup> primaire ou encore en 1<sup>ère</sup> ou 3<sup>e</sup> secondaire. Or, en fin de parcours, les élèves doivent satisfaire aux mêmes objectifs fixés par les socles de compétence (pour le fondamental) ou les compétences terminales (pour le secondaire) que les élèves qui suivent une filière non immersive.

#### **D. QUELS CONSTATS FAISONS-NOUS DE NOTRE POINT DE VUE DE PARENTS D'ÉLÈVES EN IMMERSION EN NEERLANDAIS?**

L'image d'un type d'enseignement en essor constant ne peut masquer la réalité des difficultés rencontrées au quotidien, depuis maintenant de nombreuses années, par les écoles pratiquant l'immersion linguistique en néerlandais.

Au premier rang de ces difficultés, il y a bien sûr **la pénurie d'enseignants**, dont la presse a déjà largement fait écho. Cette problématique est patente dans toutes les écoles de la Communauté française. Elle est néanmoins encore plus prégnante en ce qui concerne les écoles d'immersion en néerlandais, qui peinent à recruter des enseignants néerlandophones : différence salariale non négligeable, infrastructures souvent vétustes et environnement technologique encore indigent, problèmes de mobilité (en particulier à Bruxelles)... Autant d'obstacles au recrutement de professeurs néerlandophones, fort demandés en outre dans l'enseignement de leur propre communauté linguistique qui connaît lui aussi une pénurie. C'est en quelque sorte la “double peine” pour les écoles en immersion néerlandophone.

Dans ce contexte, **l'annonce de la réforme des rythmes scolaires, et la dissociation qui s'apprête, très probablement, à en découler entre les régimes de congés scolaires des deux communautés**, ajoutent à notre incompréhension et notre inquiétude. L'incertitude plane quant à savoir si les enseignants néerlandophones en place, dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement néerlandophone, resteront dans l'enseignement de la Communauté française, ou seront contraints, pour des raisons familiales évidentes, de quitter leurs fonctions pour rejoindre l'enseignement de la communauté flamande. Certains ont d'ailleurs déjà annoncé leur départ en cas de vote de cette réforme, qui devrait intervenir fin mars. Nous ne voyons pas, fût-ce un signe, de prise en compte des effets potentiellement

néfastes de cette réforme sur l'enseignement en immersion en néerlandais, déjà mis en péril par les difficultés rappelées précédemment.

**La mise en œuvre du Pacte d'excellence** constitue une autre préoccupation. Si la pandémie liée à la Covid ralentit le rythme d'implémentation du tronc commun, une étape importante sera franchie en 2023-2024, avec l'obligation d'une deuxième langue pour tous les élèves de la Communauté française scolarisés en troisième primaire. Cela implique de trouver, selon une estimation de la Ministre Caroline Désir, 220 professeurs de langues pour la 3e primaire d'ici l'entrée en vigueur de cette mesure... alors que leur manque se fait déjà si cruellement sentir! D'autant plus que l'année scolaire suivante, l'obligation s'étendra à la 4e primaire, et ainsi de suite. Cette augmentation de l'offre d'enseignement en seconde langue dans les écoles "classiques" risque fort de contribuer à drainer hors de l'enseignement en immersion les enseignants et candidats enseignants de cette filière. Ici également, nous ne percevons pas la mise en place ni même l'ébauche d'une stratégie pour augmenter l'attractivité de l'immersion afin qu'elle continue à attirer des enseignants. Bien sûr, il ne s'agit pas de donner une priorité d'affectation des enseignants néerlandophones dans les écoles d'immersion. Il n'en reste pas moins que l'enseignement en immersion en néerlandais risque bien de se retrouver, ici encore, pénalisé. Il est par ailleurs notable - et sans doute également n'est-ce pas anodin -, que cet enseignement ne fasse, dans l'ensemble des travaux préparatoires du Pacte d'excellence, l'objet que d'une seule mention, de deux lignes...

Tout aussi important, **le manque de reconnaissance de cette filière qui au bout de 25 ans d'existence n'a toujours pas de socle pédagogique dédié**. Absence de cursus dans l'enseignement supérieur spécifique à l'enseignement en immersion, manque d'attractivité pour que le personnel enseignant suive des formations spécifiques destinées à l'immersion, inexistence du matériel didactique et d'examens certificatifs spécifiques à l'immersion, des relais administratifs au sein des pouvoirs organisateurs et des instances de la communauté française uniquement accessibles en français, etc... Tout ceci témoigne, à tout le moins, d'une méconnaissance des spécificités pédagogiques de l'immersion. D'après les termes mêmes du Décret, il appartient aux Pouvoirs organisateurs et aux établissements scolaires qui souhaitent développer de l'immersion d'élaborer et de construire de bout en bout la filière. Ainsi, chaque école développe son propre cursus immersif, ce qui rajoute une responsabilité et une charge aux enseignants qui décident d'intégrer cette filière. Les élèves ont quant à eux, parfois, l'impression d'être des cobayes, à la merci des tâtonnements de la mise en place de l'immersion puis des obstacles de plus en plus nombreux à sa poursuite dans des conditions propices aux enseignements. De plus, les élèves issus de la filière immersive en primaire n'ont pas d'accès prioritaire à la filière immersive en secondaire, ce qui est démotivant voire frustrant pour des enfants qui ont dédié jusqu'à sept ans d'études en immersion.

Face à ces aléas, nous parents, ressentons un sentiment d'impuissance et d'injustice pour nos enfants. Le choix d'une scolarité en immersion linguistique demande un investissement et une motivation forte de la part des enfants : l'immersion est exigeante et requiert de la ténacité, de la volonté, ainsi qu'un surcroît de travail. Une attitude et un état d'esprit positifs sont donc primordiaux. Or, en raison de tous les écueils que nous venons d'énoncer, le parcours de l'élève en immersion linguistique néerlandaise est trop souvent discontinu, chahuté et incertain, ce qui nuit à l'implication de l'élève dans sa scolarité. Si, selon des études, *"une immersion réussie dépend de la qualité et de la quantité de l'offre linguistique que les enfants reçoivent dans les deux langues"*, **le ballottage des élèves, au gré des postes non pourvus à la**

**rentrée ou des absences en cours d'année**, la garderie ou prise en charge unilingue "faute de mieux", contribuent non seulement à une perte d'apprentissage, mais aussi de sens et d'envie. Ces enfants, nos enfants, méritent tellement mieux, eux qui consacrent leurs meilleurs efforts à s'adapter, non seulement à une autre langue, mais à s'ouvrir et s'imprégner aussi d'une nouvelle culture.

## **E. NOS PROPOSITIONS ET DEMANDES**

### **1) Uniformisation des modalités d'immersion et définition d'un programme spécifique propre aux filières immersives**

Comme nous le mentionnons au point 3 de ce Manifeste, chaque établissement choisit, dans des limites fixées par le décret, la proportion des cours donnés en immersion ainsi que les matières enseignées, en l'espèce, en néerlandais. L'immersion peut en outre être entamée en 3e maternelle, 3e primaire ou encore en 1ère ou 3e secondaire.

Ce manque d'uniformité nuit à la cohérence et à la construction pédagogiques du projet immersif.

D'une part, les différents types d'immersion en Belgique (en fonction notamment de l'âge de début du programme immersif) rendent difficile la rédaction d'outils pédagogiques (manuels de référence, supports didactiques, ...). Or, l'absence de tels outils génère des conséquences non seulement en termes de pédagogie, mais aussi, indirectement, en matière de recrutement des enseignants, comme nous l'exposons dans les points 2 et 3 suivants.

**-> Nous demandons ainsi que les régimes d'immersion en néerlandais soient uniformisés, en particulier quant à l'âge de début du parcours immersif.**

Par ailleurs, il est essentiel de doter l'immersion en néerlandais (et plus généralement tous les projets immersifs en Belgique) d'un référentiel propre à la démarche en immersion. Cette nécessité n'a pas échappé aux concepteurs du Pacte d'excellence, qui évoquent à cet égard que *"concernant l'enseignement en immersion, il conviendrait d'adapter cet enseignement pour garantir l'apprentissage adéquat des disciplines au sein desquelles il est pratiqué"* (avis n° 3 Pour un Pacte d'excellence du 7 mars 2017, pp 48-49).

En raison de cette absence de référentiel, trop souvent, les enseignants se sentent livrés à eux-mêmes, en particulier les jeunes diplômés. Qui plus est, cette absence est déstabilisante pour des enseignants issus de l'enseignement néerlandophone, dans lequel les programmes sont très structurés, ce qui peut entraîner des difficultés d'adaptation, des incompréhensions au sein des équipes enseignantes d'immersion et une démotivation précoce des ces enseignants à poursuivre leurs parcours d'enseignant en immersion en Communauté française.

Il est capital, pour les enseignants, pour les élèves et pour les parents, de savoir ce qu'est la matière, année par année, et comment on évolue dans chacune des branches enseignées dans la langue étrangère. Chaque degré d'enseignement doit être relié par un fil conducteur clair. Il est également important que ce référentiel distingue les étapes dans l'apprentissage de

la langue étrangère et définisse le niveau de langue que l'élève devrait avoir atteint aux différents stades de son apprentissage.

Pour ce faire, il convient toutefois au préalable d'unifier les matières et la proportion de celles-ci proposées en néerlandais.

**-> Nous demandons dès lors, d'une part, l'uniformisation des régimes d'immersion en néerlandais quant à la proportion des cours et les matières enseignées dans cette langue et, d'autre part, consécutivement, la définition d'un référentiel propre à l'enseignement en immersion en néerlandais.**

## **2) Création et mise à disposition de matériel didactique adapté à la filière immersive**

Comme évoqué au point précédent, il n'existe pas de manuels ou de supports didactiques propres à l'immersion en néerlandais. Nous avons bien relevé sur le site officiel de la Communauté française une liste de ressources didactiques (Immersion en néerlandais enseignement primaire, inventaire des ressources; la même liste existe pour le secondaire), mais celle-ci date du mois de janvier...2014 et compte à peine 14 pages !

Les professeurs d'immersion doivent donc mettre en place et développer leur propre matériel didactique, ce qui représente une charge de travail considérable. Ils ne peuvent pas utiliser, tels quels du moins, les manuels néerlandophones ni ceux en usage dans l'enseignement unilingue francophone. Ceci s'explique par deux facteurs: d'une part, les élèves en immersion doivent maîtriser la même matière que les élèves de la filière classique. L'enseignement qu'ils reçoivent se base donc sur les socles de compétences et les compétences fondamentales, tels que définis par la Communauté française. Or, les programmes dans l'enseignement néerlandophone sont conçus de manière très différente. Comme, par ailleurs, l'immersion vise à acquérir à la fois une matière ET une langue, il va de soi qu'il ne peut s'agir du même enseignement qu'en langue maternelle transposé dans une autre langue. D'autre part, on ne peut que difficilement utiliser du matériel didactique néerlandophone, car non seulement, comme mentionné ci-avant, il ne correspondrait pas aux socles de compétences ou compétences fondamentales, mais il serait peu adapté au niveau de langue de l'élève. Il est en effet conçu, cela va de soi, pour des locuteurs natifs.

En l'absence de matériel didactique dédié à l'immersion, le travail d'adaptation et de simplification des supports existant représente des années de dur labeur, et le succès d'une filière immersive est bien souvent le fait de la bonne volonté et du mérite de ses enseignants. Le manque d'outils adéquats pour les enseignants représente toutefois un frein manifeste à l'attractivité de la fonction pour de nouveaux enseignants, et complique en outre singulièrement la tâche des professeurs appelés à faire un remplacement au sein d'une filière immersive. Ils doivent compter sur l'entraide et le soutien de leurs collègues.

Dans cette optique, et dans l'attente de la création d'un matériel adapté, la mise en place d'un forum de discussion virtuel, développé par les instances de la Communauté française et intégré au site internet [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), réservé aux enseignants d'immersion, où ceux-ci pourraient s'entraider, échanger leurs expériences, leurs "bonnes pratiques" et partager leurs ressources et des documents en ligne, peut constituer une première étape. Certains pouvoirs

organisateurs ont déjà mis en place, avec succès, de tels forums; il conviendrait dès lors de systématiser et d'institutionnaliser cette démarche au sein de la Communauté française.

**-> Nous demandons l'actualisation immédiate des listes de ressources disponibles sur le site internet de la Communauté française (enseignement.be) et la mise sur pied d'un groupe de réflexion, constitué d'enseignants, de pédagogues et de représentants des parents et des élèves, en vue de la création de supports didactiques *ad hoc* à l'immersion.**

**Nous demandons aussi la mise en place à très bref délai d'un forum virtuel de discussion, d'entraide et de partage de matériel pédagogique réservé aux enseignants en immersion, intégré au site précité.**

### **3) Spécialisation de la formation des futurs enseignants en immersion néerlandaise**

La spécificité de l'enseignement en immersion, que nous avons mise en lumière à l'entame du point 2, suppose que la formation initiale des futurs enseignants en immersion soit adaptée.

A cet égard, on ne peut que saluer la mise sur pied, au sein d'une haute école bruxelloise (Francisco Ferrer), de la création d'un "bachelier en normale primaire bilingue". L'objectif de cette filière est de former des enseignants capables "*d'enseigner le néerlandais dans les écoles primaires, travailler dans les écoles en immersion en collaboration avec des instituteurs néerlandophones ou encore enseigner le français dans les écoles néerlandophones*". On notera aussi la collaboration, dans ce cadre, entre la Haute école Ferrer et la Erasmus Hogeschool, afin de proposer aux étudiants inscrits dans cette filière bilingue "*des activités culturelles et des voyages bilingues avec les étudiants néerlandophones de la Erasmushogeschool; une formation à la didactique de l'enseignement en immersion et des stages dans l'autre communauté et l'opportunité d'étudier un trimestre à la Erasmushogeschool en néerlandais*". Il s'agit, toutefois, de former des enseignants francophones, "sensibilisés" à l'exercice de l'enseignement immersif et susceptibles de donner des cours DE néerlandais dans les écoles francophones, et non de diplômer des enseignants bilingues pouvant dispenser les cours EN néerlandais dans les écoles en immersion. Cela ne rencontre donc pas directement les difficultés rencontrées par les écoles en immersion en néerlandais. On relèvera en outre que ce bachelier bilingue en est à ses débuts et ne connaît pas encore un grand succès: les premiers diplômés, en cette fin d'année académique, se comptent sur les doigts des deux mains... Il n'en reste pas moins que l'initiative montre la voie à suivre, et mérite, non seulement, plus de visibilité, mais également d'être reproduite et multipliée.

Il convient en réalité de créer, dans, dans toutes les filières de formation des enseignants, une formation spécifique à l'enseignement en immersion, dès lors que, comme déjà exposé, l'enseignement d'une matière dans une autre langue que celle de l'école nécessite une pédagogie spécifique. Il est crucial, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs pays où est pratiqué un enseignement en immersion (Angleterre, Allemagne...), d'ajouter à la formation initiale des enseignants un module d'apprentissage de la matière en une seconde langue, de même qu'un module de cours approfondis de langues (néerlandais, en l'occurrence), afin de renforcer leurs aptitudes linguistiques. Enfin, il est indispensable de renforcer la collaboration entre les deux Communautés, francophone et flamande pour permettre la formation commune d'enseignants (primaires et secondaires), au terme de laquelle les étudiants recevraient un

double diplôme, et de favoriser et subventionner des stages, en dernière année d'études, dans l'autre communauté.

Il est capital que la réforme de la formation initiale des enseignants, dont l'entrée en vigueur est reportée depuis deux ans en raison de la crise Covid, soit rediscutée afin d'intégrer ces éléments et consacre à leur mise en œuvre des budgets importants, afin de rencontrer la promesse de la formation d'enseignants véritablement bilingues.

Il est enfin essentiel que l'accent soit mis sur la formation continue, que des recyclages et des journées pédagogiques entièrement consacrées à l'immersion soient proposés aux enseignants, qui sont en demande d'outils pour être plus assertifs et performants dans leur métier, pour accompagner et former au mieux leurs élèves.

**-> Nous demandons que la réforme de la formation initiale des enseignants intègre la création de programmes visant à former des enseignants véritablement bilingues, capables d'enseigner dans les deux langues français et néerlandais, et consacre les budgets nécessaires à cette fin.**

**Nous demandons également que, dans le cadre de la formation continue des enseignants, l'offre de recyclages et de guidance pédagogique consacrés spécifiquement à l'immersion soit étendue et diversifiée.**

**4) Allègement de la réglementation relative aux "titres requis" pour enseigner et (re-)négociation d'un accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté flamande relatif aux échanges d'enseignants**

Comme nous l'avons vu, enseigner en immersion demande un engagement accru et une envie de sortir des sentiers battus. Cela pose dès lors indéniablement un problème de recrutement. En effet, l'immersion implique qu'il faille engager des enseignants de langue maternelle néerlandaise. Or, comme nous l'avons déjà souligné, il y a une différence salariale non négligeable (de l'ordre de 400 euros bruts) entre les deux communautés, au détriment des enseignants de la Communauté française. Il semble difficile, dans ce contexte, d'attirer des enseignants de la Communauté flamande pour venir enseigner en immersion de l'autre côté de la frontière linguistique, car cela représenterait pour eux une charge de travail supplémentaire pour un salaire moindre, ce qui n'est guère attractif...

Face à ce constat, une des clés évoquées généralement réside dans la réforme de la formation initiale des enseignants, comme nous l'avons déjà relevé au point 2.

D'autres pistes existent; nous en avons identifié deux.

D'une part, celle d'une adaptation du Décret réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française du 11 avril 2014. Pour un enseignant "native speaker", il s'impose de détenir le titre requis (diplôme) dans la langue de l'immersion, ainsi que la preuve d'une connaissance fonctionnelle du français, démontrée par la réussite d'un examen organisé par la Communauté française. L'enseignant diplômé francophone, lui, s'il n'a pas obtenu son certificat d'études secondaires dans la langue de l'immersion, doit réussir un examen donnant droit à un certificat de connaissance approfondie de la langue de l'immersion. Le candidat enseignant ne



disposant pas du titre requis doit obtenir une dérogation. Il serait souhaitable d'alléger, pour l'engagement de professeurs "native speakers", ses conditions ou de faciliter l'octroi d'une dérogation.

D'autre part, celle des accords de coopération entre les communautés linguistiques. En 2015, la Communauté française, la Flandre et la Communauté germanophone ont conclu un accord de coopération afin de faciliter et, partant, de favoriser l'échange d'enseignants nommés. Ceux-ci peuvent partir enseigner pendant minimum un an dans une école de l'autre Communauté tout en conservant le statut de leur Communauté d'origine. L'idée est donc simple: le prof « migrant » garde son statut d'origine et son salaire. Ainsi, l'enseignant néerlandophone allant travailler du côté francophone reste payé par la Flandre – il ne perd donc plus rien dans l'opération. De quoi, sur papier, pallier la difficulté de recrutement de professeurs néerlandophones... Car, dans les faits, ce dispositif est peu connu et - très - peu utilisé.

Les communautés semblent avoir tiré les leçons de ce constat infructueux, un accord de coopération étant à l'heure actuelle renégocié par les ministres-présidents. La piste de la création d'un "pôle d'urgence" d'enseignants bilingues, issus des deux communautés, pouvant *ad nutum* venir combler, dans l'une ou l'autre des communautés, le cadre laissé vacant par le départ en cours d'année ou l'absence de longue durée d'un enseignant, est évoquée. L'idée a le mérite d'exister, et de montrer une certaine créativité et une envie de trouver des solutions concrètes et rapides, même si, au vu de l'ampleur de la pénurie d'enseignants, elle risque de montrer très vite ses limites.

**-> Nous demandons l'allègement des conditions d'emploi relatives à la possession du "titre requis" pour les enseignants "native speakers" de la langue cible de l'immersion et la conclusion, dans les plus brefs délais, d'un nouvel accord de coopération favorisant les échanges d'enseignants entre les Communautés, ou, à tout le moins, instituant un "pôle d'urgence" d'enseignants capables de venir, au pied levé, combler le cadre vacant pour cause de départ ou d'absence de longue durée.**

**5) Reconnaissance de la spécificité dans la filière immersive dans les épreuves certificatives ainsi que dans le diplôme des élèves ayant suivi leur parcours scolaire en immersion**

Comme nous l'avons brièvement évoqué dans notre "état des lieux de l'immersion" (point 3), en fin de 6e primaire, les élèves en immersion sont amenés à présenter le CEB de la même manière que s'ils avaient suivi un enseignement unilingue. Il en va de même pour les autres épreuves non certificatives facultatives en fin de 2e et de 4e primaires, de même que pour le CE1D organisé en fin de 2e secondaire. Cela suppose donc, de la part de ces élèves, un effort supplémentaire de transposition de la matière d'une langue à l'autre, soit un nouveau défi intellectuel de taille à relever alors qu'ils sont en fin d'un parcours ayant nécessité déjà chez eux beaucoup d'abnégation. Cette charge de travail supplémentaire, aussi inutile qu'absurde, peut générer chez les enfants un stress et un sentiment d'incompétence lié à la seule maîtrise d'un vocabulaire, et non des savoirs et des compétences évalués.

**-> Cette absence d'évaluation externe dans la langue cible est une lacune manifeste du projet d'immersion. C'est un non-sens auquel nous demandons que le pouvoir politique remédie rapidement.**

En outre, en Communauté française, aucune mention particulière sur le diplôme de l'élève n'indique qu'il a suivi un parcours en immersion. Or, afin de valoriser le travail fourni, il nous semble important de le mentionner (non pas dans une optique élitiste, mais au même titre qu'en secondaires, on indique le nombre d'heures suivies par l'élève dans telle ou telle branche).

**-> Nous demandons que le diplôme des élèves ayant terminé un parcours en immersion en fasse mention.**

#### **6) Attribution d'une priorité dans les filières immersives de l'enseignement secondaire aux élèves ayant suivi un parcours en immersion en primaire**

Pour départager les demandes d'inscription lorsque leur nombre est supérieur au nombre de places disponibles dans un établissement, un «indice composite» est attribué à chaque élève, calculé en fonction de coefficients correspondant à différents critères. Parmi ceux-ci, la distance de l'établissement secondaire choisi par rapport au domicile de l'élève est prépondérante.

Ces coefficients varient de 1,18 à 2. Le critère de l'immersion se voit attribuer le coefficient le plus faible, soit 1,18.

Ce coefficient étant celui qui a le moins de poids, les enfants désireux de continuer sur la voie de l'immersion risquent de se voir refuser l'inscription dans l'école en immersion de leur choix. L'offre d'écoles en immersion étant relativement faible, beaucoup ne trouvent pas d'école proposant ce type d'enseignement dans un rayon raisonnablement proche de chez eux.

En outre, le Décret relatif à l'enseignement en immersion prévoit la possibilité d'entrer dans le cursus immersif en première année secondaire. Il est donc possible qu'un élève n'ayant jamais suivi des cours en immersion puisse entamer son parcours en immersion au début du secondaire.

Ces deux éléments combinés peuvent avoir pour conséquence qu'un établissement proposant une filière immersive doive accepter dans celle-ci des élèves n'ayant pas suivi l'immersion au cours de leur scolarité primaire mais faisant le choix de celle-ci en secondaire, au détriment d'élèves dont l'indice composite est moins favorable pour cet établissement, mais qui ont, pour leur part, étudié en immersion, qui depuis sept ans, qui depuis trois ans.

Par ailleurs, le décret «Inscriptions» ne fait pas de différence entre les élèves bénéficiant du critère de l'immersion et les autres. Tous se retrouvent donc sur la même liste et les directions ne peuvent qu'espérer avoir assez d'élèves pour remplir leurs classes en immersion. Il arrive ainsi que les classes prévues en immersion ne parviennent pas à se remplir et qu'elles soient remplacées par des classes sans immersion, forçant certains élèves à interrompre brusquement leur parcours en immersion. Ces difficultés procèdent, à nouveau, du refus de reconnaître à l'immersion un statut de filière à part entière, particulière.

Ces problèmes, qui engendrent du stress, de la déception voire de la détresse chez les enfants et les parents ayant investi beaucoup d'efforts dans la scolarité en immersion, ne sont pas résolus par la nouvelle mouture du décret applicable en 2023-2024.

**-> Nous demandons que les élèves qui ont suivi leur scolarité primaire en immersion néerlandaise bénéficient d'une priorité, consacrée par un coefficient spécifique maximum, dans les filières immersives des écoles secondaires de la Communauté française offrant un cursus en immersion en néerlandais.**

**7) Transparence des travaux de l'organe d'observation et d'accompagnement de l'immersion, publication des rapports tri-annuels des inspecteurs linguistiques et organisation d'États généraux de l'immersion**

Le décret relatif à l'immersion a créé un organe d'observation et d'accompagnement de l'immersion et chargé les inspecteurs de langues de faire rapport tous les trois ans sur l'évolution de l'immersion en Communauté française. Les travaux de cet organe et les rapports précités ne font toutefois l'objet d'aucune publication officielle et ne sont pas disponibles au public. Il serait souhaitable que leurs conclusions puissent être consultées afin de donner aux personnes concernées, une meilleure visibilité des efforts entrepris en faveur de l'enseignement en immersion.

Il est par ailleurs urgent, vu la situation décrite dans les paragraphes précédents, d'organiser des États généraux de l'immersion, sur le modèle des réunions participatives tenues dans le cadre de l'élaboration du Pacte d'excellence, afin de permettre à tous les intervenants à l'enseignement d'immersion en Communauté française - ministre, directions d'écoles, enseignants, parents et élèves - de se rencontrer et d'échanger sur les difficultés, les enjeux, les défis et l'avenir de la filière immersive en Belgique, et en particulier l'immersion en néerlandais.

**-> Nous demandons la publication des rapports de l'organe d'observation et d'accompagnement de l'immersion et de ceux des inspecteurs de langues ainsi que l'organisation à bref délai d'États généraux de l'enseignement en immersion.**

## **F. CONCLUSION**

Aujourd'hui, inscrire son enfant dans un système d'immersion en néerlandais tient, pour les parents, de la profession de foi, tant l'enseignement immersif apparaît de plus en plus comme une belle utopie. Nous refusons cependant avec force de sombrer dans le défaitisme. L'expérience partagée nous montre que l'immersion peut être un vrai succès, au bénéfice premier des enfants. Nous pensons que l'enseignement en immersion néerlandaise demeure promis à un bel avenir. Nous avons l'ambition d'y contribuer en formulant ces quelques propositions et demandes concrètes.

